

Fonds Humanitaire RDC Allocation Standard Punia/Maniema -FAQ

Eligibilité

1. Les ONG non éligibles au FH peuvent-elles se retrouver dans un consortium ?

Non. Pour faire partie d'un consortium, le partenaire doit être éligible au Fonds Humanitaire et avoir exécuté au moins un projet humanitaire dans la zone dans les trois années précédentes. Par zone, il faut entendre les provinces du Maniema, du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et le sud de la Province de la Tshopo.

La liste des partenaires éligibles au FH est publiée sur le site en suivant ce lien : https://www.humanitarianresponse.info/fr/system/files/documents/files/liste_partenaires_eligibles_fh_rdc_a_affichee.pdf

2. Les organisations qui n'ont pas exécuté des projets au Maniema peuvent-elles soumettre des projets pour cette allocation ?

Oui. Toutes les organisations éligibles au FH qui sont en train d'exécuter, ou ont déjà exécuté, au moins un projet humanitaire dans les trois années antérieures dans les provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et au sud de la Tshopo peuvent se grouper en consortium et soumettre des projets pour cette allocation.

3. Existe-t-il d'autres critères de sélection en plus d'être partenaire du Fonds Humanitaire ?

Chaque fenêtre d'allocation a ses critères spécifiques d'éligibilité. Pour la présente allocation standard, il faut que le partenaire ait travaillé ou travaille dans les provinces du Maniema, Sud Kivu, Nord Kivu ou au sud de la Tshopo au cours des 3 dernières années. Et comme il s'agit d'une approche "Consortium", tous les membres qui composent le consortium doivent être éligibles au Fonds Humanitaire.

4. Pourquoi, pour seulement 4 millions USD, le Fonds Humanitaire a-t-il ouvert l'éligibilité à des partenaires des autres provinces voisines du Maniema : Sud Kivu, Nord Kivu et Tshopo ?

Etant donné qu'il n'y a pas beaucoup d'acteurs humanitaires au Maniema, le Fonds Humanitaire a pris l'option d'ouvrir l'éligibilité aux autres acteurs alentours pour s'assurer d'avoir suffisamment de propositions soumises pour financer la meilleure réponse.

5. Les agences UN sont-elles éligibles à cette allocation ?

Oui. Elles doivent, cependant, prouver leur efficacité en démontrant qu'elles apportent une valeur ajoutée qu'on ne peut pas trouver auprès d'autres partenaires. Comme les Agences

travaillent souvent à travers la sous-traitance (qui est fortement découragée dans le contexte des allocations standard), elles risquent de perdre des points dans l'évaluation de leurs projets en ce qui concerne le rapport « rapport qualité – prix » (Value for Money).

Critères de ciblage

6. Y a-t-il des critères de vulnérabilité spécifiques auxquels le Fonds Humanitaire s'attend ?

Il n'appartient pas au Fonds Humanitaire de déterminer les critères de ciblage. Il appartient aux partenaires de mise en oeuvre de procéder aux analyses des besoins et des contextes, et de proposer les critères de ciblage à utiliser ou la méthodologie qui sera utilisée pour établir les critères de ciblage avec les communautés. Le Fonds Humanitaire suit les orientations données par le Plan de Réponse Humanitaire 2017-2019 en termes de cibler les personnes les plus vulnérables.

Localisation

7. Pourquoi avoir priorisé la zone de santé de Punia ?

La zone de santé de Punia est dans une situation d'insécurité alimentaire alarmante. La zone est classifiée IPC4 depuis 2013. Selon les résultats des dernières enquêtes anthropométriques organisées dans la zone en janvier 2017, le taux de malnutrition aigüe globale (MAG) est de 11,1% et de malnutrition aigüe sévère (MAS) de 5,3%. Le taux de mortalité infantile est de 4/10 000/jour, constituant le double du seuil d'urgence. La zone compte également des personnes déplacées provenant des provinces limitrophes et son accès est très limité.

Consortium

8. Comment va se constituer un consortium ? ONG nationales entre elles ou ONG nationales avec ONG internationales ?

Chaque consortium doit avoir au moins un membre qui est une ONG nationale. C'est aux partenaires de se constituer en consortium selon les relations qui les lient surtout en termes de secteurs. L'essentiel pour le FH est que chaque consortium touche tous les 3 lots tels que définis dans la Décision de financement et qu'il y ait une vraie cohérence et complémentarité entre les activités proposées par les différents membres du consortium. Un consortium peut être constitué des ONG Nationales seulement ou un mélange des ONG nationales, ONGs nationales et Agences NU.

9. Un consortium doit être constitué de combien des membres au total ?

Un consortium doit être constitué au minimum de 2 membres. Le maximum n'est pas défini. C'est aux partenaires d'apprécier le nombre des membres qui composeront leurs consortia.

10. Comment va se faire la coordination au sein d'un consortium ?

Un membre du consortium doit être choisi par ses pairs pour être le « lead » ou le coordonnateur du consortium. Ce partenaire doit assurer une bonne coordination et cohérence entre les activités de tous les membres du consortium, depuis le départ et tout au long de la mise en œuvre. C'est aux partenaires de définir les modalités opérationnelles de cette coordination. Le coordinateur du consortium servira comme point focal pour le FH et à travers lui, le FH aura des informations sur le déroulement des projets du consortium. Ce rôle ne lui donne aucun lien hiérarchique sur les autres membres du consortium.

11. Avec l'enveloppe globale d'US \$ 4 millions, combien de consortia peuvent être financés dans cette allocation ?

Un seul consortium sera retenu pour cette allocation. De son expérience passée, le Fonds Humanitaire estime que vouloir financer plus d'un consortium pour une période de 24 mois avec une enveloppe de \$4 million serait un éparpillement des ressources et n'aurait pas l'impact souhaité.

12. Est-il possible pour le Fonds Humanitaire de procéder à une recomposition des consortia en fonction des partenaires ayant obtenu les meilleures notes ? En d'autres termes, est-il possible de prendre par exemple les deux meilleurs projets d'un consortium X et deux autres meilleurs projets d'un autre consortium Y pour en faire un nouveau consortium pour ne pas perdre les bons projets ?

Non. Cela n'est pas possible. L'approche consortium est une approche conjointe qui doit démontrer que les partenaires ont réfléchi ensemble et développé une stratégie conjointe. Les membres d'un consortium ont intérêt à s'aider mutuellement à préparer des projets de bonne qualité pour que tous réussissent.

13. Un consortium doit couvrir combien de lots ?

Un consortium doit couvrir tous les 3 lots identifiés dans la décision de financement.

Règles et procédures

14. Quelles sont les procédures et les règles à suivre pour cette allocation ?

Cette allocation, comme toutes les allocations du Fonds Humanitaire RDC, est règlementée par les règles et procédures qui se trouvent dans le Manuel Opérationnel, disponible sur la page : <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/democratic-republic-congo/document/fonds-humanitaire-rdc-manuel-op%C3%A9rationnel-2016>

Les partenaires sont priés de se familiariser avec le contenu du Manuel et ses annexes.

Activités et bénéficiaires des projets

15. Peut-on initier d'autres activités non reprises dans les trois lots retenus dans la Décision de Financement ?

Oui, la liste des activités par les 3 lots retenus dans la Décision de financement n'est qu'à titre indicatif et constitue des pistes de réflexion. Les partenaires peuvent proposer d'autres activités non soulevées dans la Décision de financement, sur base de leur propre analyse du contexte et des besoins et priorités identifiés dans la zone d'intervention. Il faut juste s'assurer que les activités proposées par le consortium couvrent les 3 lots, et que les activités sont en réponse à des besoins humanitaires (pas de la transition ou du développement).

16. Les activités de protection sont-elles comprises dans cette allocation ? Elles se trouvent dans lequel des trois lots ?

La protection reste un thème transversal dans cette allocation. Les activités de protection peuvent ressortir dans tous les lots comme transversales. Par exemple, dans le Lot 1 « Accès aux services de base », les activités qui abordent les problématiques de violence sexuelle et discrimination entre filles et garçons en situations de crise bénéficieront d'une attention particulière. Dans le lot 2 « Sécurité Alimentaire et nutrition », les partenaires peuvent intégrer les activités qui abordent la discrimination de l'accès à la terre et aux ressources naturelles.

17. Les activités pour améliorer l'accès physique sont dans quel lot ?

Le lot 3 « Accès aux marchés » comprend, entre autres, les activités suivantes :

- *La réouverture, par la méthode HIMO, de l'axe « Punia – Kabongola – Kasese »*
- *Réhabiliter les pistes/routes et assurer leur entretien pour permettre l'accès aux marchés,*

18. Quelle est la répartition budgétaire entre les différents lots ?

Ce détail est repris dans la Décision de Financement : lot 1 : 1,5 millions USD, Lot 2 : 0,6 millions USD, Lot 3 : 1,8 millions USD. La Décision de Financement indique le montant minimum et maximum par lot. Cette répartition budgétaire a été faite sur la base de la stratégie de réponse développée par le CPIA Maniema.

19. Les bénéficiaires qui n'ont pas bénéficié de l'aide humanitaire dans les trois dernières années peuvent-ils être ciblés par les projets dans cette allocation ?

Oui. Les communautés ciblées sont celles qui ont bénéficié d'une assistance humanitaire au cours des 12 derniers mois ou qui sont identifiées comme potentiellement à risque. C'est aux partenaires de faire une évaluation des besoins et des vulnérabilités et de faire le ciblage en fonction. Les mécanismes et critères de ciblage et de sélection des bénéficiaires devraient être harmonisés ou coordonnés parmi tous les membres d'un même consortium.

20. Est-ce que les activités d'urgence classiques peuvent être acceptées dans cette allocation ?

Oui, cette allocation reste dans le « life-saving » pour répondre aux besoins humanitaires critiques. Néanmoins, même en réponse aux besoins d'urgence, il est important que le partenaire adopte une approche de renforcement de la résilience communautaire, en impliquant les communautés dans l'identification des besoins et des solutions à mettre en œuvre. Les partenaires devraient réfléchir depuis le départ sur leur stratégie de sortie, et chercher à réduire la dépendance des communautés vis-à-vis l'aide humanitaire extérieur. A noter qu'il est également important de lier les différentes activités avec les outils et activités qui sont en cours ou qui ont été menées dans le passé. Ceci aussi bien dans l'humanitaire ou dans le développement.

Sélection des projets

21. Comment va se faire exactement la sélection des projets soumis par les membres du consortium ? Il y a des doutes que certains projets faibles puissent faire tomber des projets forts si on tient à sélectionner des projets par consortium.

Notez bien que c'est le consortium qui sera sélectionné et non le partenaire pris individuellement. Chaque Note Conceptuelle sera évaluée et notée sur base d'une grille d'évaluation avec des critères prédéfinies. Ensuite, toutes les notes seront compilées pour avoir une note globale pour le consortium et le consortium qui a la meilleure note sera sélectionné pour financement, en tenant compte de la couverture géographique et des besoins. Tous les membres du consortium doivent travailler ensemble pour s'assurer que chaque projet est de bonne qualité et qu'il y a une bonne complémentarité et cohérence entre tous les projets du même consortium.

22. Les résultats de la sélection des projets seront-ils publiés ?

Non, mais chaque partenaire recevra sa grille d'évaluation justifiant la note obtenue au terme du processus. A noter que dans le processus de sélection des projets, le Comité Stratégique a la latitude de recourir à d'autres critères et de retenir éventuellement, avec argumentation, un consortium qui n'aurait pas obtenu la meilleure note.

Soumission des projets

23. Chaque partenaire devra-t-il soumettre sa note conceptuelle individuellement dans GMS ?

Oui. Mais le Fonds Humanitaire exige que la partie "Analyse du Contexte" soit commune à tous les membres d'un consortium. Ceci devra démontrer que les membres du consortium ont eu ensemble une séance de planification stratégique, et partage la même analyse de la situation humanitaire et des besoins. Les notes individuelles attribuées à chaque note conceptuelle seront combinées pour trouver la note globale à attribuer au consortium.

24. Comment se fera la soumission dans un consortium ? (Par organisation ou par consortium) ?

*Les "Notes Conceptuelles" et les "Propositions de Projet" seront soumises directement dans GMS. Chaque partenaire soumettra son projet directement dans GMS. **Les projets d'un même consortium doivent impérativement avoir la même analyse du contexte et concourir au même objectif global.***

25. Dans un consortium, si un partenaire prend des actions qui se trouvent dans 2 ou 3 lots différents, aura-t-il à présenter 2 ou 3 projets (notes conceptuelles) différents par rapport à chaque lot ou va-t-il présenter un seul projet englobant toutes les actions retenues des différents lots ?

Chaque partenaire doit présenter un seul projet (une seule note conceptuelle) au sein d'un consortium. Donc si le partenaire propose des activités répondant à 2 ou 3 lots, il va soumettre un projet multisectoriel dans GMS.

26. Où puis-je trouver d'autres informations sur l'allocation ?

<https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/democratic-republic-congo/les-mod%C3%A8les-de-documents-du-pooled-fund-0>

27. A quoi dois-je faire attention pour soumissionner à cette allocation standard ?

- Lire **attentivement** l'appel à proposition (la Décision de Financement)
- Lire les lignes directrices des **clusters** et les **liens** qui existent **entre** les différents **clusters**
- Lire le **Manuel Opérationnel** du Fonds Humanitaire
- Prendre en considération les actions menées par d'autres partenaires sur le territoire de Punia

RAPPEL : Aucun membre de l'Unité Conjointe, du Cluster ou du CPIA ne doit recevoir, ni demander, une commission de l'argent pour l'attribution d'un projet